

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2023

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

M. LEMAISTRE Alain, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1.** Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2023
- 2.** Délibération : Personnel Communal : création de poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences »
- 3.** Délibération : SDE 76 : adhésion de la Commune de Bolbec
- 4.** Délibération : participation financière aux établissements formant des jeunes de la commune + participation insertion calendrier sapeurs-pompier.
- 5.** Décision modificative N° 1

DECISION DU MAIRE

- Accord sur devis de l'entreprise DECIBEL SOLUTIONS pour l'acquisition d'un limiteur de sons pour un montant TTC de 5 801.40€
- Accord sur le devis POULAIN LEMONNIER pour la création d'une rampe PMR béton à l'école élémentaire pour un montant de 3 743.87€
- Accord sur le devis ACSEDA pour la mise en conformité PMR des toilettes de l'école élémentaire pour un montant total de 3250.80€.
- Accord sur le devis BP Agencements pour la pose de cloisons au cabinet médical pour un montant de 3 844.14€
- Accord sur le devis AGELEC pour les travaux d'électricité au cabinet médical pour un montant de 1 626.00€
- Accord sur le devis ACSEDA pour les travaux de plomberie au cabinet médical pour un montant de 3 808.64€
- Accord sur le devis EIRL PONTY PEINT pour les travaux de peinture pour un montant de 5 079.54€
- Accord sur le devis DECULTOT Frères pour le démontage de la réserve incendie pour un montant de 5 975.80€.
- Accord sur le devis ALERT INCENDIE pour la mise en conformité suite contrôle des installations pour un montant de 3 336.00€.

POINT N° 1

Délibération 2023.27.04.01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2

Délibération 2023.27.04.02

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECOLE MATERNELLE

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaire et de la plonge au restaurant scolaire se termine le 12 mai 2023.

Deux possibilités peuvent être envisagées :

Soit le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité du 15 mai 2023 au 07 juillet 2023.

ou le recrutement d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La durée du contrat est de 9 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un adjoint technique pour l'entretien de l'école maternelle et la plonge au restaurant scolaire à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 7 juillet 2023 à raison de 22 heures hebdomadaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la délibération 2022.01.12.02).

Adopté à l'unanimité

POINT N° 3

Délibération 2023.27.04.03

ADHESION DE LA VILLE DE BOLBEC AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 76

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Bolbec a demandé son adhésion au SDE76.

Cette demande d'adhésion doit être soumise au conseil municipal dans un délai de trois mois de la notification du SDE 76.

Proposition : Accepter l'adhésion de la Commune de Bolbec au SDE76.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4

Délibération 2023.27.04.04

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
FORMANT DES JEUNES DE LA COMMUNE**

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention au titre de l'année 2023 pour un jeune Beuzevillais scolarisé dans cet établissement.

Monsieur le Maire propose de verser aux établissements scolaires formant des jeunes de la commune à différents métiers une subvention forfaitaire par enfant scolarisé.

La demande de subvention sera faite à la commune par écrit chaque année.

Le nom – Prénom adresse de l'apprenant sera détaillé.

Monsieur Le Maire propose de verser au titre de l'année 2023 une subvention d'un montant de 50.00€ par enfant de la commune scolarisé.

Adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE PARTICIPATION EDITION CALENDRIER 2024 AMICALE SAPEURS
POMPIERS**

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire a reçu une demande d'insertion dans le calendrier 2024 des Sapeurs-Pompiers de Bolbec et notamment pour le financement de l'Amicale.

Plusieurs élus rappellent que les associations Beuzevillaises n'auront pas de subvention communale cette année faute de budget.

Il est décidé de ne pas octroyer de participation financière dans l'édition du calendrier 2024 des Sapeurs-Pompiers de Bolbec.

Adopté 5 voix pour – 2 absents – 2 voix contre.

POINT N° 5

Délibération 2023.27.04.05

DECISION MODIFICATIVE N°1

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les mouvements de crédits nécessaires.

En section d'investissement

Sens D/R	Article	Désignation / Opération	Montants
----------	---------	-------------------------	----------

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 27 Avril 2023

Recette	1323/505	Subvention d'équipement Dépt accessibilité	+ 1 930.00€
Dépense	2116/363	Travaux cimetièrre	+ 4 000.00€
Dépense	212/3293	Travaux aménagement cours école maternelle	+ 1 000.00€
Dépense	2172/803	Travaux défense incendie (démontage réserve)	+ 6 000.00€
Dépense	2182/250	Matériel de transport	- 9 070.00€

En section de fonctionnement

Sens D/R	Article	Désignation / Opération	Montants
Dépense	615221	Entretien et réparation sur Bât	- 9 500.00€
Dépense	61551	Entretien matériel roulant	+ 6 000.00€
Dépense	622	Honoraires	+ 3 500.00€

QUESTIONS DIVERSES

Réserve incendie

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal l'avancement des travaux du démontage de la réserve incendie située Sente de la Bouillotte.

Projet de Lotissement

Monsieur le Maire présente une première esquisse du projet de Lotissement qui pourrait être envisagé.

Audits énergétiques

La date du 1^{er} juin 2023 est fixée pour la présentation des audits réalisés sur la commune.

Exercice de gestion des risques naturels et technologique

Plusieurs types d'exercices et plusieurs dates sont proposées par les services préfectoraux. Le conseil municipal décide de participer à l'exercice du 23 mai 2023 après-midi, cet exercice sera lié à un risque Cyclone.

CNAS

Madame CHARDEY informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à la dernière réunion CNAS des élus et rappelle les dispositifs à disposition des agents.

Soirée Théâtre

Madame MICHONNET rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal la soirée théâtre organisée par l'Association Le Bistr'aux Livres samedi 6 mai à 19h00 au Mille-Club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 27 Avril 2023

<p>Gérard CAPOT Maire</p>	<p>Danielle GEHAN Secrétaire de séance</p>
--------------------------------------	---